



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

- QUE le projet de Règlement numéro 542-18 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2018;
- QUE le Règlement 542-18 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley sera présenté pour adoption à la séance ordinaire qui aura lieu le 12 juin 2018, à 19h00 au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth;
- QUE le présent avis public est donné au plus tard le septième jour qui précède celui de de la tenue de cette séance conformément à l'article 12 de *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

DONNÉ à Cantley, ce 11 mai 2018


Philippe Millette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que le présent avis public concernant le Règlement 542-18 est affiché aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley, ce 11 mai 2018


Philippe Millette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim